

Sujet : [INTERNET] enquête publique RNN complément observations Office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine

De : "Rieule MAHOT" <

Date : 14/12/2022 12:15

Pour : <pref-ep-rnn-seine-champenoise@aube.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'enquête publique,

Je vous prie de trouver ci-joint des observations complémentaires au courrier envoyé le 6 décembre dernier concernant le projet de Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise.

Vous en souhaitant bonne réception.

Bien cordialement.

Raphaële LANTHIEZ,
Présidente.



OFFICE DE TOURISME
DU NOGENTAIS ET DE
LA VALLÉE DE LA SEINE

OTNVS

5 rue Saint Epoing-10400 NOGENT SUR SEINE

Tél. :

www.tourisme-nogentais.fr

— Pièces jointes : _____

complément enquête publique OTNVS.pdf

450 Ko



A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur.

Nos réfs :
RL/RM/22/062

Romilly-sur-Seine,
le 14 Décembre 2022

Objet :
Enquête Publique
Réserve Nationale Naturelle de la Seine Champenoise.
Complément d'observation suite au courrier daté du 6 décembre 2022.

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je souhaite apporter une observation complémentaire aux remarques que je vous ai transmises dans un courrier le 6 décembre dernier. Cela concerne l'article **Art. 20** :

Il est indiqué : « Les rassemblements ou les manifestations à caractère sportif, pédagogique, touristique ou festif sont interdits dans la réserve ... »

En tant qu'office de tourisme nous avons aidé à l'aménagement et à la promotion de parcours de randonnées pédestre passant par la ZNN de la Seine Champenoise. Aussi nous semble-t-il indispensable de permettre aux touristes et visiteurs de continuer à emprunter ces chemins.

La question que nous nous posons également est de savoir si un groupe de marcheur emprunte ces chemins (groupe d'amis, famille...), cela est-il considéré comme un « rassemblement » même s'il est informel et non organisé ? La pratique individuelle sera-t-elle permise ?

L'office de Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine est favorable au projet de Réserve Naturelle Nationale de la Seine Champenoise à condition que les pratiques touristiques de randonnée pédestre, balades en vélo, de stand'up paddle, canoë et aviron puissent continuer d'y être pratiquées.

Raphaële LANTHIEZ,
Présidente de l'Office de Tourisme
Du Nogentais et de la Vallée de la Seine.